

Commune de Vineuil-Saint-Firmin
1 rue de la Duchesse-de-Chartres
60500 Vineuil-Saint-Firmin
Tel : 03 44 57 06 05

PLAN LOCAL D'URBANISME

14U16

Rendu exécutoire le

DÉCOUPAGE EN ZONES : ENSEMBLE DU TERRITOIRE
1/5000e

Date d'origine : Mai 2021 **4 b**

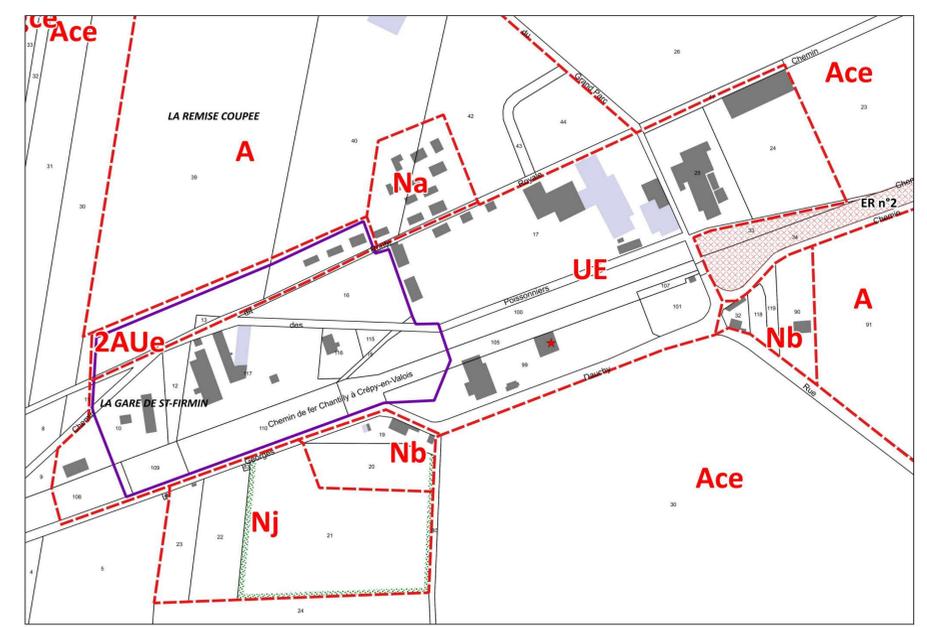
ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du : 4 avril 2019
APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du : 12 Juillet 2021

Urbanistes : Mandataires : ARVAL
Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louërât (Géog-Urb)
Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

ZONES	
ZONES URBAINES	
UE	Zone vouée à l'accueil d'activités économiques
UD	Zone de reconversion urbaine soumise aux dispositions de l'article L.151-41 5° du code de l'urbanisme, dans l'attente d'un projet d'aménagement global
ZONE AGRICOLE	
A	Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Ace	Secteur de continuité écologique dans la zone agricole
ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE	
N	Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Ng	Secteur du golf de chantilly et du Golf hôtel (sous-secteur Ngh)
NL	Secteur d'équipements sportifs et de loisirs dans la zone N
Nj	Secteur de jardin non liés à une activité agricole
Nce	Secteur de continuités écologiques
Nhu	Secteur de zone humide avérée au SAGE de la Nonette
Na	Secteur d'habitat diffus sans extension admise
Nb	Secteur d'habitat diffus avec extension limitée admise

LEGENDE	
	Limites communales
	Limites de zone
	Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU
	Secteurs soumis aux orientations d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6 du CU
	Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du CU
	Éléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 ou L151-23 du CU
	Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du CU
	Éléments de patrimoine bâti à protéger ou à valoriser au titre de l'article L151-19 du CU



ZOOM AU 1/2000ème - SITE D'ACTIVITÉS